

RÉSOLUTION
adoptée
le 18 décembre 1969.

N° 68
SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1969-1970

RÉSOLUTION

ADOPTÉE PAR LE SENAT

tendant à la désignation
*d'une **commission de contrôle.***

Le Sénat a adopté la résolution dont la teneur suit :

Il est institué au Sénat une commission de contrôle de seize membres chargée d'examiner, conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 et de l'article 11 du Règlement du Sénat, l'état d'exécution du V^e Plan de développement économique et social en matière d'équipement sanitaire et social.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 18 décembre 1969.

Le Président,
Signé : Alain POHER.

Voir les numéros :

Sénat : 140 et 141 (1969-1970)